

Zeitschrift: Arbido
Herausgeber: Verein Schweizerischer Archivarinnen und Archivare; Bibliothek Information Schweiz
Band: 19 (2004)
Heft: 9

Artikel: L'engagement du canton de Fribourg dans le domaine de la culture
Autor: Berger, Gérald
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-768866>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'engagement du canton de Fribourg dans le domaine de la culture

Gérald Berger

Chef de service
Service de la culture
du canton de Fribourg



est en 1981 que le Conseil d'Etat décide de regrouper tous les services et institutions relevant de la culture au sein d'un Département des affaires culturelles, intégré aujourd'hui à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. En 1991, le canton se dote d'une législation sur les affaires culturelles. Pour la première fois en Suisse, une collectivité publique dispose d'un triptyque législatif couvrant la totalité des tâches de l'Etat en matière culturelle.

Moyens financiers et ressources humaines

Le Service de la culture a pour mission de promouvoir les activités culturelles et de coordonner les activités des principales institutions culturelles de l'Etat (musées, Conservatoire de musique, Bibliothèque cantonale et universitaire [BCU], Archives de l'Etat), les secteurs chargés des biens culturels et de l'archéologie étant des services spécifiques.

Les dépenses du canton de Fribourg (charges nettes pour l'année 2004) s'élèvent à environ 35 millions de francs qui représentent 1,4% du total des dépenses de l'Etat, et qui se répartissent comme suit:

Promotion de la culture: 5 millions; musées: 4,7 millions; BCU: 7,5 millions; Conservatoire de musique: 8,2 millions; Archives de l'Etat: 0,8 million; biens culturels et archéologie: 8,7 millions.

Les institutions et services culturels de l'Etat de Fribourg regroupent au total 290 collaborateurs (équivalent plein temps).

Politique de promotion des activités culturelles

La législation culturelle fribourgeoise répartit clairement les missions des différentes collectivités publiques; ainsi il appartient à l'Etat de soutenir prioritairement la création professionnelle, tandis que les communes doivent encourager l'animation culturelle (y compris les bibliothèques et ludothèques locales).

En 2003, le Conseil d'Etat a doublé les moyens en faveur de la promotion culturelle. Ainsi le canton a pu passer des contrats pluriannuels avec plusieurs troupes professionnelles fribourgeoises.

Durant la saison 2003–2004, plus d'une quinzaine de créations professionnelles ont été produites dans le canton de Fribourg. Elles ont donné lieu à plus d'une centaine de représentations à l'extérieur du canton, tant en Suisse qu'à l'étranger.

Institutions culturelles

Le canton de Fribourg dispose d'importantes institutions culturelles en regard de son nombre d'habitants.

A titre d'exemple, le Conservatoire de Fribourg est l'une des plus grandes écoles de musique de Suisse qui compte près de 5000 élèves.

Avec un crédit d'acquisitions annuel de 3,5 millions de francs, un fonds de 3,2 millions de volumes et 273 000 prêts par année, la BCU est considérée comme l'une des plus importantes bibliothèques universitaires de Suisse.

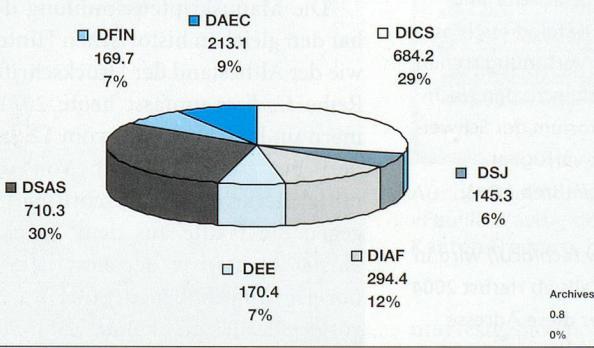
Les musées cantonaux et leurs partenaires (Espace Jean Tinguely et Musée romain de Vallon) sont fréquentés annuellement par plus de 80 000 visiteurs.

Les Archives de l'Etat abritent plus de 670 000 unités archivistiques allant du 10^e siècle à nos jours. Elles disposent de nouveaux locaux qui permettent de stocker près de 11 000 mètres linéaires de documents dans des conditions de sécurité, de conservation et de consultation optimales. ■

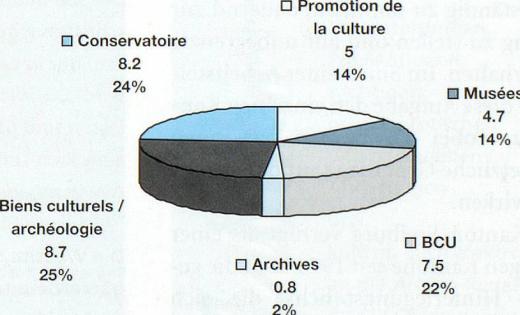
contact:

Service de la culture du canton de Fribourg
Gérald Berger, chef de service
Rue de l'Hôpital 1
1701 Fribourg
Tél.: 026 305 12 80
Fax: 026 305 12 14
E-mail: bergerg@fr.ch
Internet: www.fribourg-culture.ch

Répartition des dépenses cantonales pour les directions (en millions de francs)



Répartition des dépenses cantonales pour la culture (en millions de francs)



DICS: Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

DSJ: Direction de la sécurité et de la justice

DIAF: Direction des institutions de l'agriculture et des forêts

DEE: Direction de l'économie et de l'emploi

DSAS: Direction de la santé et des affaires sociales

DFIN: Direction des finances

DAEC: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions